



Imprévu ?

Ne soyez plus pris au dépourvu en cas d'événement imprévu

**Vice caché ou de construction? Problème de bornage ou de voisinage?
Entrepreneur incompetent ou malhonnête?**

À partir de 4 \$ par mois, l'assurance juridique couvre jusqu'à 15 000 \$ par année d'honoraires et de frais pour recourir aux services de l'avocat de votre choix afin d'obtenir informations et conseils légaux, entamer des procédures et vous représenter à la cour, si nécessaire.

N'hésitez pas à consulter un avocat, c'est tout à votre avantage.

www.assurancejuridique.ca

1 866 954-3529

Barreau
du Québec 